



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 09 octobre 2020

Inauguration de l'hôpital Nord Franche-Comté par le ministre des Solidarités et de la santé, M. Olivier VERAN

Le ministre des Solidarités et de la Santé, M. Olivier VERAN, a inauguré ce vendredi 9 octobre l'hôpital Nord Franche-Comté. Issu du regroupement des hôpitaux de Belfort et de Montbéliard, et ouvert début 2017, cet hôpital a été à l'avant-poste de la gestion du cluster de Mulhouse en mars dernier. Le ministre a rencontré le personnel de l'hôpital et visité la réanimation qui a porté la gestion de crise de mars à juin dernier. Il a rendu hommage aux personnels soignants et médicaux et souligné le rôle majeur qu'ils ont joué pour les Français.

Construit avec une aide financière de l'Etat de 117M€, l'hôpital Nord Franche-Comté est l'unique hôpital sur son territoire, il répond à tous les besoins de santé de la population. Les premières années de fonctionnement et la gestion de la crise ont montré la pertinence des choix qui ont été faits : regroupement des deux centres hospitaliers, plasticité des unités, organisation des spécialités, des unités, du plateau technique, qui ont permis de transformer l'hôpital pour organiser la prise en charge du cluster de Mulhouse.

La reconnaissance du rôle majeur des soignants

Le ministre a insisté sur la reconnaissance du rôle majeur des soignants pour le fonctionnement de notre société, qui s'est traduite par les accords du Ségur de la Santé, avec 8,2Md€ de revalorisation salariale, et 19Md€ sur l'investissement. La première tranche de revalorisation a été anticipée pour que les soignants voient plus vite la manifestation de cette reconnaissance, sur le bulletin de paie de septembre ou octobre selon les établissements. Pour les médecins également, les premiers changements visant à renforcer l'attractivité des carrières hospitalières, avec par exemple l'augmentation et l'extension de l'indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE) et de l'indemnité d'activité sectorielle et de liaison (ISASL) dès le 1er septembre, ou la suppression des quatre premiers échelons de praticien hospitalier, la création de trois échelons en fin de carrière arrivant pour la fin d'année.

La mesure 4000 lits en fonction des besoins effective dès l'hiver 2020-2021

Le ministre a annoncé, dans cet hôpital qui vit une tension capacitaire, l'accélération de la mesure « 4000 lits en fonction des besoins ». L'instruction ministérielle sortira en début de semaine prochaine, et l'enveloppe pérenne de 50M€ sera versée aux Agences Régionales de Santé (ARS) dès 2020 en prévision de l'hiver. Les hôpitaux pourront ainsi ouvrir des lits pour faire face aux tensions, eu égard à l'épidémie de grippe. La répartition des enveloppes entre régions se fera notamment en fonction du nombre de lits de médecine rapporté au nombre d'habitants, et en fonction du nombre de passages aux urgences suivis d'hospitalisation pour les personnes de plus de 65 ans et de moins de 5 ans. L'enveloppe sera versée sur le fond d'intervention régionale (FIR) des ARS dès le mois de novembre. Ces financements pourront notamment couvrir les surcoûts de ressources humaines nécessaires pour armer les unités saisonnières en médecine polyvalente, en gériatrie ou en pédiatrie durant la période épidémique.

Contact presse du Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Cabinet d'Olivier Véran

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)